

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 18 février 2014

Membres de droit présents :

Les enseignants : Mmes BARTOLO, BLAS, DESPOMADERES, GASSEE, ISTRIA, JEAN-ELIE, KERHERVE, MEUNIER, ROURE et MM. GYRE et MIDROIT.

Les adjointes au Maire : Mme MARLOYE et Mme PREVOT.

Les parents d'élèves : Mmes ADJOUALE, BENNANI-RUNGS, BESSIERE, BORDRY, CHAMARD, COQUERON, GUELMINE, HYZY et PICART.

Membres de droit excusés :

M. MERCIER, Inspecteur de l'Education Nationale.

M. GUERIN, Maire de Cugnaux.

Mmes REDON et BOUSQUET, représentants de parents d'élèves.

Membres invités :

Les responsables du CLAE : Mmes CHELBAB et MAILHOL.

Président de séance : M. MIDROIT

Secrétaire de séance : Mme BLAS

Ouverture de la séance : 18h

1) Les règles dans l'école :

Une réflexion est en cours pour simplifier les règles et mieux les adapter aux enfants. Il y a en effet actuellement trop de règles ; Le CLAE et l'équipe enseignante, au travers du parlement des enfants, sont en train de s'harmoniser afin de les mettre en place.

- La zone du préau sera entièrement balisée : zone calme.
- Zones de jeux supplémentaires dans la cour.
- Utilisation de symboles « sens interdit », comme en maternelle, pour interdire certains endroits.
- Le CLAE complète ces règles pour les salles communes (BCD...).

Certains enfants posent problème, tant au CLAE que sur le temps scolaire.

Le CLAE a trouvé comme éventuelle solution de monter des projets afin que ces enfants soient « mis en valeur » et trouvent leur place différemment au sein du groupe. Les parents concernés seront associés à cette démarche. Les partenaires sollicités peuvent être extérieurs à l'école (Coupe D'Or, Cyber-base,...).

D'autres actions similaires se font déjà dans d'autres écoles de Cugnaux.

La B.P.D.J. (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) interviendra dans les classes de CM2 afin de sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet. Elle propose d'autres interventions. Le directeur souhaiterait qu'elle puisse intervenir dans d'autres classes. Il attend la réponse.

2) La cantine

Les parents d'élèves font remarquer qu'il n'y a pas d'améliorations, au niveau du bruit, du langage du personnel, des quantités.

La gestion des enfants

Le CLAE fait remarquer qu'il y a vraiment beaucoup d'enfants qui mangent à la cantine et que du coup la limite de la capacité d'accueil est atteinte (15 tables occupées).

Le personnel de cantine a besoin de temps pour « prendre ses marques » et trouver le bon mode de fonctionnement. Des réunions de concertations avec les animateurs du CLAE commencent à être mises en place. L'objectif étant d'inclure davantage ces personnes auprès des enfants afin qu'elles soient mieux respectées : de nombreux enfants font preuve d'incivilités envers elles.

Le problème des sanctions se pose; l'équipe enseignante souhaiterait savoir à quelles conditions, face à un cas grave, on peut exclure un enfant de la cantine.

La mairie demande que le CLAE réfléchisse pour trouver des réponses adaptées aux comportements extrêmes.

Les quantités de nourriture

Les parents d'élèves font aussi remarquer que certains enfants en bout de table ont une ration moindre. Ils demandent au personnel de cantine d'être plus vigilant afin que chaque enfant puisse manger à sa faim.

Le CLAE recommande aux parents d'élèves de venir signaler ce problème au plus vite auprès de l'équipe lorsqu'il a lieu.

Les parents souhaiteraient pouvoir assister à certains repas afin de prendre conscience du bruit, de la gestion du repas... ; ils doivent adresser un courrier à la Mairie, au service Education en indiquant les dates choisies.

3) Le coin calme

Le CLAE rappelle qu'il n'y a pas de coin calme institutionnalisé pour faire les devoirs. Il y a des ateliers calmes, comme le coin lecture en BCD, où les enfants peuvent éventuellement relire une leçon.

Les fédérations souhaiteraient que les parents d'élèves soient informés qu'il existe un coin calme en diffusant un écrit à toutes les familles.

Le CLAE fait remarquer qu'il n'est pas favorable à ce qu'il y ait un endroit pour faire les devoirs.

La mairie fait remarquer que les parents doivent aussi assumer leurs responsabilités et ne peuvent pas tout demander à la collectivité. Le CLAE n'a pas vocation à faire faire les devoirs.

Prochain conseil d'école : mardi 10 juin.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été passés en revue, la séance est levée à 19H45.

Le président de séance
M. MIDROIT

La secrétaire de séance
Mme BLAS